



Groupe Milon – 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE
Tél : 02.41.92.52.84 – Fax : 02.41.92.52.79

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

- ☒ Secrétariat Général
- ☒ Pollutions diffuses
- ☒ Commission Locale de l'Eau
- ☒ Inondations

COMITE SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le deux décembre les membres du comité syndical du Syndicat Mixte du bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions se sont réunis à la salle du jardin public à Segré sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TITULAIRE				SUPPLEANT			
NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud							
BAGOUET Alain	X						
BOULTOUREAU Hubert	X						
COUE Henri	X						
DELAHAYE Christian		X		Poinson Arthur	X		
DUBOSCLARD Hervé	X						
DUMONT Jean-Yves			X				
JAMES Marie-Agnès	X						
JOUBERT Jean-Paul	X						
MOREL Daniel	X						
OREILLARD Gabriel			X				
PERROIS Christian		X		SEJOURNE Serge	X		
RONCIN Joël	X						
ROUSSEZ Olivier	X						
SAGET Bertrand			X				
Van der SCHEAGH Bernard	X						
Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la rivière l'Oudon							
BORDEAU Dominique		X					
BRIQUET Alain	X						
CHRETIEN Patrice		X					
CROSNIER Florent		X					
DELANOE Jean-Claude	X						
FOUCHER Hervé	X						
GAROT Rémi			X				
GAUME Bruno		X					
GENDRY Daniel			X				
HUNAUULT Alain	X						
LABBE Michel	X						
LECOMTE Jean-Marcel	X						
MAILLERIE Chantal			X				
MICHEL Louis		X					
TARDIF Michel	X						
S.I.A.E.P. Loire Béconnais							
FERRE Jean-Pierre	X						
S.I.A.E.P. de la région ouest de Château Gontier							
JAILLIER Dominique		X					
POINTEAU Serge		X					
S.I.A.E.P. du Centre ouest Mayennais							
VERON Louis			X				
S.I.A.E.P. du Segréen							
CHERRUAULT Catherine			X				

- 2.4. Vote du budget général
- 2.5. Vote des participations financières
- 3. Commission Pollutions**
 - 3.1. Validation du programme d'actions 2017
- 4. Commission Locale de l'Eau**
 - 4.1. Engagement de l'opération « conseils aux collectivités sur le zéro phytos et les économies d'eau »
- 5. Questions diverses**
 - 5.1. Calendrier des réunions en 2017

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Décisions prises par le Président

EXPOSE

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<i>Commission Pollutions</i>		
frais colloque Poll'Diff Eau à Nancy	NEMEA Nancy	371,60 €
Organisation d'un temps fort prairie	CIVAM AD 53	1 000,00 €
Abonnement	AVENIR AGRICOLE	85,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Inondations		
Entretien du site de Cartais	PROMO TRAVAIL	837,46 €
Maintenance des ouvrages	MGS	2 544,00 €
bornes site de la Gauteraie	GUIHAIRE Vincent	12,00 €
location d'un porte voix	PULSAT	25,00 €
Budget général		
Extension du stockage du serveur	PREMIUM	831,60 €
Agendas 2017	ABG	95,30 €

1.2. Décisions modificatives aux budgets 2016

EXPOSE

Budget Général

Le montant budgétisé pour les indemnités des élus étant insuffisant pour faire face à l'augmentation du point d'indice décidé par l'Etat au 1^{er} juillet 2016 (+ 0,6 %), il convient d'ajouter 120 € au compte 6533.

Budget Inondations et Pollutions = chacun 60 €

Budget Inondations

Les opérations sur-stockage Argos Verzée, Saint Aignan/La Guiardiére et repères de crues étant terminées, il convient d'intégrer les opérations.

Les décisions modificatives sont consultables sur www.bvoudon.fr accès réservé/SY.M.B.O.L.I.P.

Vote : Unanimité

1.3. Convention entre le SY.M.B.O.L.I.P. et la Commission Locale de l'Eau

EXPOSE

Une convention est passée entre la C.L.E. et sa structure porteuse. Elle a été validée en C.L.E. plénière le 9 novembre et doit être approuvée par le SY.M.B.O.L.I.P.

Le projet de convention est consultable sur www.bvoudon.fr accès réservé/SY.M.B.O.L.I.P.

Vote : Unanimité

1.4. Convention entre le SY.M.B.O.L.I.P. et le S.I.S.T.O. pour l'utilisation du matériel en commun

EXPOSE

Le S.B.O.S., le SY.M.B.O.L.I.P., le S.I.S.T.O. (Syndicat du Segréen de traitement des ordures ménagères) partagent du matériel pour le fonctionnement des structures (machine à affranchir, photocopieurs,...). Depuis 2001, le S.B.O.S. loue le matériel et le met à disposition du S.I.S.T.O. Depuis le passage en redevance, le S.I.S.T.O. a intérêt à louer le matériel et le mettre à disposition du SY.M.B.O.L.I.P. Il convient de conventionner dans ce sens.

Le projet de convention est consultable sur www.bvoudon.fr accès réservé/SY.M.B.O.L.I.P.

Vote : Unanimité

1.5. Modifications territoriales pour l'alimentation en eau potable au 1er janvier 2017 - Conséquences pour le SY.M.B.O.L.I.P.

EXPOSE

Le S.I.A.E.P. des Flées est dissous, l'actif et le passif sont repris par le S.I.A.E.P. du Segréen.

La compétence « alimentation en eau potable » de la commune d'Ahuillé est reprise par la Communauté d'agglomération de Laval au 1^{er} janvier 2017.

Ces décisions modifient la structure du SY.M.B.O.L.I.P. Lorsqu'elles seront complètement effectives, les statuts du SY.M.B.O.L.I.P. seront modifiés par arrêté préfectoral.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Les budgets primitifs sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé. Ils seront remis en version papier en séance.

2.1. Vote du budget annexe inondations

EXPOSE

Le projet de budget annexe inondations est conforme aux orientations budgétaires.

Vote : Unanimité

2.2. Vote du budget annexe pollutions

EXPOSE

Le projet de budget pollutions suit les orientations budgétaires.

Vote : Unanimité

2.3. Vote du budget annexe C.L.E.

EXPOSE

Le projet de budget annexe C.L.E. est conforme aux orientations budgétaires. Présentation en séance.

Vote : Unanimité

2.4. Vote du budget général

EXPOSE

Le projet de budget général suit les orientations budgétaires. Présentation en séance.

Vote : Unanimité

2.5. Vote des participations financières

EXPOSE

Pour la C.L.E.

La participation des collectivités du Bassin versant de l'Oudon sera de 33 800,00€ pour l'année 2017, le tableau annexé à la délibération indique la participation pour chaque commune.

Les participations sont versées par les communes, les intercommunalités à fiscalité propre ou les départements suivant les compétences et les décisions des collectivités concernées,

Pour le programme de lutte contre les inondations

La participation totale 2017 est fixée à 190 000,00€.

En conséquence, le Syndicat de Bassin de l'Oudon Nord versera 85 500,00 € au titre de sa participation annuelle et le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud versera 104 500,00€ au titre de sa participation annuelle.

Pour le programme de lutte contre les pollutions

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 4 des statuts du SY.M.B.O.L.I.P. le montant de la participation financière fixé fait l'objet d'une révision annuelle selon l'Indice des Prix à la Consommation harmonisé établi au mois de juin de chaque année par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.).

Vu les indices des prix à la Consommation harmonisés établis aux mois de juin 2015 et juin 2016, l'évolution de la participation financière est fixée à +0,31% par rapport à la participation 2016.

La participation des structures en charge de l'alimentation en eau potable adhérentes au SY.M.B.O.L.I.P., du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud et du Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon sera de 96 811 € pour l'année 2017,

Vote : Unanimité

3. COMMISSION POLLUTIONS

3.1. Validation du programme d'actions 2017

EXPOSE

Il convient de délibérer pour valider le programme global de l'année 2017 établi conformément aux orientations budgétaires. Les demandes de subventions seront effectuées à l'appui de ce programme.

DISCUSSION

Proposition d'engager les actions suivantes pour les montants estimatifs indiqués :

Nom de l'action	Montant estimatif (année 2017) en euros TTC
Faire vivre la charte des préconisateurs	5 000 €
Formation des agents préconisateurs	15 000 €
Diagnostics-conseils ciblés	50 000 €
Diagnostics-conseils globaux	25 000 €
Diagnostics-conseils pour le changement de système	70 000 €
Accompagnements spécifiques	48 000 €
Promotion des Aides mobilisables à l'échelle des exploitations	2 000 €
Plan de communication collectif	13 000 €
Lettre agricole de l'Oudon	20 000 €
Bulletin Agronomique	10 000 €
Prospective Eau et Agriculture 2030	5 000 €
Poursuivre la charte "Jardiner au naturel"	10 000 €
Démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires (collectivités et entreprises paysagères)	4 000 €
Suivi complémentaire de la qualité de l'eau	20 000 €
Formation des élus sur les enjeux du bassin versant	3 000 €
Etudes pour les captages souterrains vulnérables	35 000 €

Vote : Unanimité

4. COMMISSION LOCALE DE L'EAU

4.1. Engagement de l'opération « conseils aux collectivités sur le zéro phytos et les économies d'eau »

EXPOSE

La Commission Locale de l'Eau proposera en 2017 une prestation de conseil auprès des communes (ou communes déléguées) pour les accompagner d'une part vers l'abandon des produits phytosanitaires, d'autre part pour les aider à faire des économies d'eau. Il convient d'engager l'opération et les demandes de subventions.

DISCUSSION

Le marché est passé suivant la procédure adaptée et la prestation a la forme d'un accord cadre exécuté par l'émission de bons de commandes. Le coût de l'opération est estimée à 50 000 € maximum.

Il faut solliciter les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ces actions.

Vote : Unanimité

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Calendrier des réunions en 2017

Le calendrier est distribué en séance.

Le calendrier est consultable sur www.bvoudon.fr accès réservé/SY.M.B.O.L.I.P.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la réunion à 15h00.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Joël RONCIN

